



Commission " Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable "

Compte-rendu de la Réunion du 20 avril 2006 – St-Nicolas-des-Bois – 9h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Luc BRIZARD (Association Base 53)
 Mme Sylvie ESLAN (Conseil Régional des Pays de la Loire)
 M. Gérard GROUSSEAU (DDASS de la Sarthe)
 Mme Sylvie HIBOU (UFC Que Choisir de l'Orne)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe)
 M. Patrice LEFEUVRE (CIVAM Bio 53)
 M. Bernard LEMOINE (Conseil Général de l'Orne)
 M. Jean-François PERRET (Groupement d'Agriculture Biologique de l'Orne)
 M Gérard RICO (Conseil Général de la Sarthe)
 M. René ROMANO (SIDERM)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Mayenne Nature Environnement)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 Melle Agathe REMOND (Stagiaire IIBSA)
 Mme Delphine GAUVARD (SOGREAH Consultants)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

Étaient excusés :

M. Pascal BONIOU (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Samuel FAIRIER (CCI de la Mayenne)
 Mme Suzanne TAINON (AFOC de la Sarthe)
 M. Pierre VIELLE (Communauté urbaine d'Alençon)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global
- 2 – Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs
- 3 – État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier
- 4 – Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux
- 5 – Questions diverses

En préambule M. BREUX remercie les personnes présentes à cette réunion de la commission thématique " Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable ".

Il remercie M. LEGOT, maire de St-Nicolas-des-Bois, qui a mis à disposition la salle communale pour l'organisation de cette réunion.

M. BREUX cite brièvement les personnes qui se sont excusées de leur absence.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études pour une présentation de l'état d'avancement dans l'élaboration du diagnostic du bassin versant.

Ordre du jour n°1 :**État d'avancement du SAGE – objectif et déroulement du diagnostic global**

- 2 -

M. DUCHEMIN souligne les différentes étapes d'élaboration du SAGE qui ont précédé la réunion de ce jour, mentionnant les différentes réunions de travail qui se sont tenues.

L'état des lieux a fait l'objet d'une recherche complémentaire d'informations entre janvier et mars 2006, notamment sur les espèces invasives et les données agricoles. Un document de synthèse présenté sous la forme d'un numéro spécial de la Lettre du SAGE a également été réalisé et sera communiqué à l'ensemble des acteurs participants à l'élaboration du SAGE.

Il précise le calendrier de travail pour la réalisation du diagnostic global du bassin versant, qui prévoit une restitution du diagnostic en CLE en septembre 2006.

Ordre du jour n°2 :**Retour sur l'état des lieux du SAGE – perception et connaissance des acteurs**

M. DUCHEMIN invite les participants à exprimer leur ressenti sur la phase d'état des lieux et son contenu.

Concernant les données agricoles, M. BREUX souhaite savoir si la tendance présentant une augmentation des surfaces en herbe a été confirmée par la recherche de données complémentaires.

Mme GAUVARD indique que l'exploitation des données issues des déclarations PAC 2000 et 2004 tend à montrer le contraire, avec une diminution des surfaces en herbe de 2% et une augmentation des surfaces cultivées de 3%.

M. GROUSSEAU précise que les données PAC sont très fiables, tout en s'interrogeant sur la représentativité des personnes déclarantes par rapport à l'ensemble de la population agricole.

Ordre du jour n°3 :**État des lieux – diagnostic : objectifs - démarche - calendrier**

M. DUCHEMIN rappelle le calendrier de réalisation de la phase état des lieux – diagnostic global du bassin versant et prévoit notamment une restitution du diagnostic en septembre 2006 en séance plénière de CLE. Les commissions thématiques seront réunies à deux reprises au cours du diagnostic en avril et juin 2006.

Il rappelle les objectifs du diagnostic, lesquels sont :

- L'évaluation de l'existant associé aux milieux et aux usages
- L'analyse des compatibilités (usages et aptitude des milieux à les satisfaire, usages et normes/prescriptions en vigueur)
- La prise en compte des comportements des acteurs (repérage des décalages éventuels entre les perceptions et l'analyse technico scientifique)
- Le recensement d'actions/opérations existantes et d'intérêt

Ordre du jour n°4 :**Élaboration du diagnostic par enjeu : échanges et débats autour de la relation état du milieu, causalités et enjeux**

L'état de la ressource et les premières pistes d'identification des causes d'altération et de satisfaction, présentés en séance et enrichis par les remarques et observations communiquées, sont joints au présent compte-rendu.

- 3 -

Concernant le paramètre « nitrates », M. BREUX souhaite que soit systématiquement rappelé l'objectif de 25 mg/l fixé pour le SAGE du bassin de la Sarthe Amont.

En réponse à une question de M. LEFEUVRE, M. MARTIN précise que les pesticides pris en compte pour le diagnostic du SAGE sont l'atrazine et ses dérivés.

M. RICO signale que les points de mesure du département de la Sarthe analysent 110 molécules différentes, à raison de 4 points par an depuis 4 ans.

M. LEFEUVRE se demande si le seuil des 0,1 µg/l est valable pour toutes les molécules.

M. RICO souligne que les seuils fixés par la réglementation française sont plus sévères que ceux de l'OMS. Il ajoute que le temps sec de ces dernières années conduit à sous évaluer la quantité de pesticides présente dans l'environnement.

Concernant le paramètre « pesticides », M. GROUSSEAU estime que de nombreuses données existantes sont à collecter pour l'élaboration du diagnostic du SAGE.

Il ajoute que le produit de dégradation du glyphosate est très recherché par les analyses.

M. RICO juge primordial de se référer aux analyses réalisées par les organismes tels que le CREPEPP et l'ORQUEPP. Il s'agit de groupes régionaux chargés de la lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires respectivement pour les régions Pays-de-la-Loire et Basse-Normandie.

M. LEMOINE conteste le diagnostic présentant des concentrations en atrazine supérieur à 0,1 µg/l sur le département de l'Orne. Il pense qu'il s'agit plutôt du dézéthyl-atrazine.

M. BREUX suggère que les données utilisées pour le diagnostic proviennent des mêmes sources que celles utilisées pour le SAGE de l'Huisne, afin d'obtenir une homogénéité à l'échelle du bassin de la Maine.

Concernant l'exportation et l'importation de ressource en eau pour l'AEP, qui présente le bassin de la Sarthe Amont comme déficitaire, il l'explique par le fait que la population du Mans (agglomération comprise à environ 30 % sur le périmètre du bassin versant mais qui représente une part importante de la population) consomme l'eau de l'Huisne.

Il souhaite par ailleurs que les plans d'eau soient identifiés comme des facteurs d'altération de la qualité des milieux aquatiques.

Mme LABRETTE-MENAGER souligne qu'une aide spéciale du département de la Sarthe a été instituée récemment pour aider financièrement les collectivités à s'équiper de désherbeurs thermiques, malheureusement sans succès jusqu'à aujourd'hui.

M. LEMOINE signale que le département de l'Orne engage une action de sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires avec la diffusion au mois de mai d'une plaquette d'information.

Mme LABRETTE-MENAGER considère qu'il est primordial de sensibiliser et former les techniciens des collectivités à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Elle cite pour exemple le cas d'une commune pour laquelle le traitement coûte autant que le fleurissement (5000 €/an).

M. MARTIN pense qu'il faut travailler sur la perception que le grand public a de l'espace et de la présence de mauvaises herbes.

M. LEFEUVRE estime qu'il est illusoire de penser que le coût du désherbage sera diminué par les techniques alternatives, car cela nécessite des passages plus fréquents. - 4 -

Concernant les périmètres de protection de captages, M. LEMOINE rappelle qu'ils sont inefficaces en protection des pollutions diffuses. Il souligne qu'un captage est abandonné lorsque des problèmes qualitatifs et quantitatifs touchent la ressource.

M. RICO souligne que le département de la Sarthe s'attache à favoriser une amélioration globale de la ressource en eau par bassin versant. Il regrette l'abandon des ressources pour des raisons sanitaires.

M. LEMOINE rappelle que le département de l'Orne est en tête de bassin versant. Les ressources sont donc faibles et le département essaie à tout prix de les préserver.

Concernant les systèmes d'assainissement collectif, Mme LABRETTE-MENAGER précise que le département de la Sarthe a doublé ses crédits depuis 2001. La situation lui paraît s'améliorer, même si quelques zones agglomérées n'ont toujours pas de système de traitement.

M. LEMOINE souligne la fragilité qualitative et quantitative de la prise d'eau d'Alençon, située à la limite formations sédimentaires / bassin armoricain. L'absence de sécurisation de cette prise d'eau conduit le département de l'Orne à rechercher des ressources de substitution, et il est étudié la possibilité d'importer des ressources de l'Huisne sur Alençon (prise d'eau souterraine).

M. SEINGIER estime que la mise en place des SPANC a eu un impact positif sur la qualité des eaux.

M. DUCHEMIN s'avoue très sceptique quant à l'impact des SPANC, considérant qu'il s'agit plus d'actions de contrôle.

M. SIROT demande à ce que la présence d'ouvrages hydrauliques et l'utilisation des produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs soient identifiées comme des causes d'altération de la qualité des eaux.

M. PERRET souhaite que les pratiques des agriculteurs biologiques, qui induisent une moindre charge à l'hectare, soient mentionnées comme un élément de satisfaction.

Mme HIBOU s'interroge sur l'impact de l'épandage des boues de station d'épuration sur la qualité des eaux.

M. LEFEUVRE estime que les surfaces d'épandage sont trop réduites.

M. GROUSSEAU précise que la surface nécessaire à l'épandage des boues de station d'épuration est estimée à partir d'un calcul agronomique afin d'éviter la surfertilisation.

Mme LABRETTE-MENAGER demande si les plans d'épandages sont soumis à autorisation au niveau du comité départemental de l'hygiène, et ce afin d'éviter une double dose pour la même parcelle.

M. GROUSSEAU précise que les demandes d'autorisation sont fonction de la surface à épandre.

M. RICO ajoute qu'il y existe un problème de l'acceptabilité des boues par les agriculteurs.

M. BRIZARD indique que depuis 2006 les agriculteurs recevant les boues doivent apporter la preuve qu'elles sont saines dans la déclaration PAC. Les stations d'épurations doivent donc fournir les résultats des analyses réalisées par les laboratoires agréés.

M. GROUSSEAU estime que la conditionnalité des aides PAC va induire une augmentation des mesures de contrôle, et la mise aux normes des plans d'épandages communaux.

Mme LABRETTE-MENAGER considère, au regard des contraintes réglementaires fortes qui pèsent sur la profession agricole, que les collectivités doivent se montrer exemplaires.

M. MARTIN pense qu'il est nécessaire d'identifier le système céréalier caractéristique du saosnois comme un facteur d'altération de la qualité des eaux.

Concernant les couverts végétaux, M. LEMOINE signale qu'une action du Syndicat Départemental d'Eau de l'Orne vise à fournir les graines aux agriculteurs pour la mise en place d'un couvert végétal dans les zones de protection prioritaire nitrates (ZPPN). Par la suite, les agriculteurs s'engagent à ne pas détruire ces couverts végétaux à l'aide de produits phytosanitaires.

M. BRIZARD rappelle l'importance des couverts végétaux :

- protection du sol (contre l'érosion, etc.)
- piège à nitrates et éléments minéraux en général
- enrichissement du sol en matières organiques, augmentation de la biomasse à l'année

Il précise que le maintien d'un couvert végétal fait partie d'un panel de bonnes pratiques, et n'a d'intérêt que si la terre n'est pas labourée (le labour ayant tendance à déminéraliser le sol et à participer à la fuite des nitrates).

M. BREUX s'interroge sur l'impact du tourisme, de l'évolution de la démographie sur la qualité de l'eau.

M. MARTIN signale que le tourisme n'a pas d'impact majeur sur la qualité de la ressource en eau sur le bassin Sarthe Amont. En revanche il souligne les teneurs importantes en matières organiques et oxydables sur le tripoulin et l'antonnière liées aux rejets de station d'épuration.

M. RICO identifie les calcaires du bajo-bathonien comme principal réservoir d'eau sur le bassin de la Sarthe Amont. Il invite les chargés d'études d'IDEA Recherche et SOGREAH Consultants à le contacter pour affiner le diagnostic du bassin sur cette thématique.

Concernant l'importation d'eau sur le bassin versant pour l'AEP, M. ROMANO estime que les volumes importés pour la population du Mans située sur le bassin est sous-estimé (1,3 million de m³). Il demande à ce que ces données soient réévaluées.

Ordre du jour n°5 :

Questions diverses

Les tableaux synthétisant les premiers éléments du diagnostic, enrichis par les observations émises en réunion, seront transmis avec les comptes-rendus à l'ensemble des membres des commissions thématiques.

Les observations sont à transmettre à l'animateur de la CLE ou directement aux chargés d'études, ou lors de la prochaine intercommission qui sera organisée en juin 2006.

Coordonnées :

M. Baptiste SIROT
 Animateur de la CLE
 Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont
 27 bd de Strasbourg BP 96
 61003 Alençon Cedex
 Tél : 02 33 82 22 72
 Fax : 02 33 82 22 73
 baptiste.sirots@sage-sartheamont.org



- 6 -

M. Jérôme DUCHEMIN
 j.duchemin@idea-recherche.com
 M. Philippe MARTIN
 p.martin@idea-recherche.com
 IDEA Recherche
 3 rue de la Carrière
 35000 RENNES
 Tél : 02 23 46 13 40
 Fax : 02 23 46 13 49



M. Jean-Michel MURTIN
 jean.michel.murtin@sogreah.fr
 Mme Delphine GAUVARD
 delphine.gauvard@sogreah.fr
 SOGREAH Consultants
 8 avenue des Thébaudières BP 232
 44815 ST HERBLAIN CEDEX
 Tél : 02 28 09 18 00
 Fax : 02 40 94 80 99



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.